

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.107

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 27 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

20 Septembre 1995

DATE D'AFFICHAGE

20 Septembre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDBLER
M. MALBOIS par MME LECOMTE-RULLIER
M. MONNARD par M. DINDINAUD
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

ABSENT EXCUSE :

M. LACOTTE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RIVEAU DE BOUBE ET BELMONT : Demande de Subvention

VOTE : UNANIMITE

Le Riveau qui constitue la limite entre les Communes de ROYAN et de St GEORGES permet l'écoulement vers la mer du marais de Boube et Belmont ainsi que l'évacuation des eaux pluviales des bassins versants urbanisés.

En 1990-1991 l'Association syndicale du Marais a construit une station de pompage afin de maîtriser le niveau des eaux du marais en période hivernale. A cette occasion, les villes de ROYAN et ST GEORGES ont construit le busage du riveau sur une longueur de 100 m pour faciliter l'écoulement hydraulique dont le débit est augmenté par la présence des pompes. Cette opération d'un coût de 650 000 Frs avait fait l'objet d'une subvention du Conseil Général de 50 %.

Le reste du riveau d'une longueur de 850 m environ n'a pas fait l'objet d'aménagement si ce n'est un nettoyage réalisé par des entreprises d'insertion.

Les études conduites par les services techniques des 2 villes, avec l'appui de l'UNIMA et de Monsieur GALLINET, Paysagiste, ont conduit à l'élaboration d'un projet qui prévoit en première phase:

- la création d'un petit plan d'eau à proximité du Boulevard Garnier
- la création d'une pelle qui permet de réguler l'écoulement hydraulique,
- la suppression des regards de la conduite qui traverse la plage.

Le reprofilage du riveau dans son ensemble fera l'objet d'une phase de travaux ultérieure.

Ces différents aménagements sont de nature à améliorer :

- l'écoulement des eaux vers la mer et par conséquent supprimer les inondations chez quelques riverains,
- améliorer la qualité des eaux qui subiront un lagunage dans le plan d'eau, en particulier en été,
- améliorer la qualité du paysage. Le sentier pédestre qui longe le riveau conservera toutefois son caractère proche de la nature.

Le coût de l'aménagement est estimé à 850 000 Frs TTC. Il est proposé de solliciter une subvention du Conseil Général. Le

financement principal étant assuré à parts égales par les 2 communes ROYAN et ST GEORGES. La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera confiée à la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet d'aménagement du Riveau de Boube et Belmont présenté par Monsieur le Rapporteur,
- de solliciter du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé,
- de s'engager à inscrire à son budget le montant du financement nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 6 Octobre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN

